


Botanica GmbH Industrie Nord CH-5643 Sins	Conditions Générales		Botanica 
	Vente		Numéro: V-VKP-B06-FR
Version: 002			Page 1 sur 4

	Auteur	Contrôleur	Approuver		Remplace l'ancienne version
Nom	Wälti	approuver	Lhommel		001
Date	05.09.2012		05.09.2012		
Visa	AW		LL		

Généralités

Les Conditions Générales suivantes, (nommées par la suite "**CG**"), dans la version valable à la date de la confirmation de la commande, sont les seules applicables à régir les relations commerciales entre la société Botanica GmbH, Sins (AG), Suisse (nommée par la suite "**Botanica**") et le client, y compris tous les droits en résultant. Toute condition dérogatoire du client n'est pas reconnue par Botanica, sauf accord explicite écrit de cette dernière dans des cas individuels.

Les CG sont considérées comme acceptées avec la passation de l'ordre, l'acceptation d'une offre ou d'une livraison. Elles sont également acceptées au sein d'une relation commerciale durable.

Les CG sont partie intégrante fixe du contrat entre Botanica et le partenaire contractuel. Le contrat se compose ainsi des documents contractuels signés par les deux parties et des CG. En cas d'opposition, les accords conclus dans le contrat individuel ont priorité sur les CG.

Offres

Sauf accord contraire, les offres de Botanica sont libres et sans engagement. Cela signifie que, si les prix des matières premières, du transport, les impôts ou d'autres facteurs déterminants augmentent ou baissent, Botanica se réserve le droit d'ajuster les prix convenus (prix fixes inclus).

Les illustrations des prospectus et des spécifications, ainsi que les autres documents et informations, correspondent aux connaissances existantes à la date de la mise sous presse et sont donc sans engagement, comme les erreurs manifestes, particulièrement les fautes d'écriture et d'impression.

Acceptation de l'ordre

Tous les ordres ne sont acceptés et exécutés par Botanica que dans les présentes conditions. Dans des cas individuels, Botanica se réserve le droit de décliner les offres des clients.

Quantités de réception convenues

Si des quantités de réception (par exemple par mois/an, par livraison) ont été convenues pour les produits avec les partenaires contractuels, elles sont alors obligatoires et ne peuvent être modifiées que par accord mutuel. En cas de non respect des quantités de réception convenues, Botanica se réserve explicitement le droit de facturer d'éventuelles activités (fûts retirés du magasin, unités déjà produites, matières premières de contrats conclus avec des fournisseurs, etc.).


Prix/Frais d'expédition

Sauf accord écrit contraire, les prix s'entendent départ usine en francs suisses (CHF). Sauf indication explicite, les prix indiqués ne comprennent pas la TVA légale, les taxes, les impôts, le dédouanement, les frais de transport, les frais d'emballage, les frais d'assurance ou d'expédition. Si l'expédition s'effectue par une société tierce, les derniers cités seront facturés à hauteur du prix de revient. Les frais d'emballage sont facturés en plus des frais d'expédition, au minimum de CHF 10.-. Le prix de vente est fixé par écrit si la passation en compte s'effectue dans une monnaie étrangère. Les modifications de prix dues aux fluctuations monétaires sont effectuées par écrit et peuvent être à tout moment transposées par Botanica.

Le montant minimum de commande est de 300.- CHF ou 300.- EUR (prix nets); pour toute commande inférieure, un supplément équivalent à la différence entre le montant de la commande (prix net) et le minimum de commande sera facturé.

Documentations

A l'achat d'un produit, le client a droit à une fiche de données de sécurité actuelle et à un certificat d'analyse en langue allemande ou anglaise. Ces documents ne doivent être ni reproduits, ni rendus accessibles à des tiers sans l'accord écrit de Botanica.

Botanica GmbH Industrie Nord CH-5643 Sins	Conditions Générales		Botanica 
	Vente		Numéro: V-VKP-B06-FR
Version: 002		Page	2 sur 4

Réclamations

Le client s'engage à contrôler la marchandise à sa réception avec toute l'attention requise.

Les réclamations pour marchandise défectueuse, manquante, ou des parties de celle-ci, doivent être signalées par écrit au plus tard 5 jours à compter de la réception de la marchandise. Les réclamations tardives au sujet de manques reconnaissables ne donnent aucun droit à une livraison de remplacement, une réparation, un retrait du contrat ou une demande de dédommagement vis-à-vis de Botanica.

Paiement/Echéance/Retard

La facture est redevable et payable net dans les 30 jours à compter de la date de facturation sauf accord écrit contraire ou notification autre sur la facture. En cas de retard de paiement, le client est sommé de verser le montant dans un délai de 5 jours. A partir du second rappel, CHF 10.- de frais de sommation par rappel sont facturés. Botanica se réserve le droit de prélever des intérêts moratoires à partir de la date d'échéance indiquée pour chaque jour de retard de paiement. Les intérêts moratoires ont pour base le taux d'escompte de la Banque Nationale Suisse, plus deux pour cent.

Les déductions injustifiées sont dans tous les cas soumises à une charge ultérieure.

En cas de non respect des conditions de paiement, de retard de paiement du client, d'introduction ou d'ouverture d'une faillite ou d'une procédure de liquidation à l'encontre du client, Botanica est en droit d'effectuer d'autres livraisons (partielles) ou prestations (partielles) seulement contre paiement au comptant ou acompte.


Toute facturation de créances réciproques par le client est explicitement exclue.

Délai de livraison

- a) Les délais de livraison fermes commencent le jour de la confirmation définitive de l'ordre. Ils sont considérés comme convenus si Botanica les a confirmés par la forme écrite (lettre, télécopie, courriel).
- b) Les livraisons partielles sont autorisées et ont valeur de livraisons indépendantes.
- c) Si un délai est ferme, le client doit accorder par écrit un délai supplémentaire de 5 jours au minimum avec la déclaration indiquant qu'il résiliera le contrat si Botanica devait ne pas respecter le délai supplémentaire. Les retards de livraison insignifiants n'autorisent, ni au refus de la réception, ni à un dédommagement ou à un recours.
- d) Botanica n'assume aucune responsabilité pour les retards de livraison par voie d'expédition.
- e) En cas de retards de livraison dus à des circonstances de Force majeure, le délai de livraison est dans tous les cas prolongé de la durée d'empêchement.
- f) Si la marchandise est enlevée par le client ou une entreprise chargée par celui-ci, des frais d'entrepôt peuvent être facturés au client en cas d'enlèvement tardif, à savoir au-delà de 5 jours ouvrables.

Transfert des risques

Le risque d'endommagement fortuit ou de perte fortuite des marchandises à livrer est transféré au client à la livraison au client, en cas d'enlèvement par le client lui-même, en cas d'enlèvement par une autre entreprise et de remise de la marchandise à un transporteur extérieur.

Botanica GmbH Industrie Nord CH-5643 Sins	Conditions Générales		Botanica 
	Vente		Numéro: V-VKP-B06-FR
Version: 002		Page	3 sur 4

Garantie/Responsabilité

En cas de réclamation justifiée, Botanica assume la garantie à son choix, soit par une réparation, soit par une livraison de remplacement. En cas de réclamation effectuée par le client, ce dernier s'engage à trier la marchandise sujette à réclamation sur demande de Botanica et à la conserver à disposition de Botanica. En cas de réclamation justifiée, Botanica supporte les frais de renvoi. Dans la mesure où la réparation ou la livraison de remplacement échoue définitivement, le client peut exiger une réduction raisonnable de la rémunération convenue ou résilier le contrat. En cas de livraison ou de fabrication de plusieurs objets, le droit de résiliation est limité à la partie faisant objet de la réclamation, à moins que le client ne prouve qu'il n'ait plus d'intérêt à la livraison globale.

Toute demande de garantie dépassant ce cadre, quel qu'en soit le motif juridique, est également exclue, comme les demandes d'indemnisation pour cause de manque, de dommages consécutifs au manque ou de retards en relation avec une réparation ou une livraison de remplacement, en raison de la Force majeure ou de manque à gagner ou encore d'autres préjudices pécuniaires du client. Sauf accord contraire écrit de Botanica, les droits de garantie cessent définitivement si le client effectue lui-même des modifications ou des réparations sur l'objet ou les fait effectuer par des tiers.

Par ailleurs, la responsabilité de Botanica se limite aux négligences graves et aux fautes intentionnelles.

Force majeure

Botanica n'assume pas la responsabilité vis-à-vis du client pour l'exécution non ponctuelle, incomplète ou l'impossibilité totale d'exécution des engagements contractuels dans la mesure où cela est dû à des circonstances de Force majeure. Botanica est dégagée de ses engagements d'exécution contractuels dans la mesure où les circonstances de Force majeure perdurent et ce pour leur durée. On considère par exemple comme circonstances de Force majeure la guerre, la grève, le soulèvement, les interdictions administratives d'exportation et d'importation, les contingentements, les catastrophes naturelles, toute sorte de perturbation d'exploitation, toute sorte de destruction, d'endommagement ou de retard d'approvisionnement de matières premières, de matières auxiliaires ou de marchandise elle-même, que ces circonstances se produisent chez les fournisseurs de Botanica, les entreprises de transport, dans les entrepôts ou dans le fonctionnement interne de Botanica.

Réserve de propriété

La marchandise demeure la propriété de Botanica jusqu'à son paiement intégral.


Secret professionnel

Les deux parties déclarent ne pas transmettre à des tiers, sans l'accord écrit de l'autre partie, l'ensemble des informations (écrites et orales) du domaine commercial réciproque, ni généralement accessibles, ni généralement connues, les traiter confidentiellement et entreprendre tous les efforts pour empêcher les tiers d'accéder à ces informations. D'autre part, chaque partie peut continuer à utiliser dans son activité les connaissances qu'elle acquiert lors du suivi des affaires.

Les parties transmettent cette obligation à leurs collaborateurs/collaboratrices et à leurs sous-mandataires.

Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution de tous les engagements du client est le siège de Botanica.

Botanica GmbH Industrie Nord CH-5643 Sins	Conditions Générales		Botanica 
	Vente		Numéro: V-VKP-B06-FR
Version: 002		Page	4 sur 4

Compétence judiciaire

Il est formellement convenu que le siège de Botanica sera seul compétent pour connaître tous les litiges résultant de ce contrat, de la fin de ce contrat ou d'une quelconque manière en rapport avec celui-ci.

Droit applicable

Au demeurant, le Droit suisse est applicable au présent rapport contractuel.

Divers

Si une ou plusieurs dispositions de ce contrat devaient être entièrement ou partiellement nulles ou perdre ultérieurement leur validité, cela n'aurait pour le reste aucun impact sur la validité du contrat. A la place du règlement nul, Botanica fixe dans ce cas un règlement valide répondant à l'objectif visé par le règlement nul. Cela s'applique également si le contrat présente une lacune de règlement non voulue par l'une des parties.

Botanica se réserve le droit de modifier ces CG à tout moment. Les versions antérieures perdent leur validité avec la parution d'une version actualisée des CG.